



FORMATION : LA SAFER, CONNAITRE LES INSTANCES DE REGULATION DU FONCIER

Réf : DM/LR/MP/15.10/110

Objet : Invitation à la formation « La SAFER, connaître les instances de régulation du foncier »

Destinataires : Exploitants agricoles et responsables professionnels des syndicats locaux et cantonaux

Responsable de stage : Dominique MOLINA

CONTACT : 02 98 64 02 20 (choix 2)

Madame, Monsieur,

En tant que responsable professionnel d'un syndicat local ou cantonal, exploitant agricole ou JA en phase d'installation, la question de l'accès au foncier est l'une de vos préoccupations majeures, dans un contexte de forte concurrence. Aussi,

- Connaître le rôle et le fonctionnement de la SAFER, acteur incontournable en cas de vente de foncier agricole
- Et prendre connaissance de cas concrets illustrant les actions de la SAFER,

vous permettra, soit d'exercer vos responsabilités professionnelles dans de bonnes conditions, ou de mesurer l'intérêt de la SAFER en cas d'acquisition foncière : outil au service des exploitants agricoles.

A cet effet, une formation vous est proposée et organisée par Agri-Formation 29 :

Vendredi 20 Novembre 2015
Centre de Formation de Saint Ségal
Kergadalen – 29590 SAINT SEGAL
De 9h30 à 17h30 (durée : 7 heures)

Dominique MOLINA, juriste à la FDSEA, animera cette formation.

Cette formation est agréée et financée par les fonds de formation VIVEA.

Pour vous inscrire, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation comprenant le repas du midi. Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', with a long horizontal line extending to the right.

André QUENET

La SAFER : connaître les instances de régulation du foncier

Responsable de stage : *Dominique MOLINA* (02 98 64 02 20, choix 2)

Les objectifs :

- ➔ Comprendre le fonctionnement et les objectifs de la SAFER afin de souligner son rôle déterminant dans la régulation du foncier
- ➔ S'approprier les règles exposées le matin au travers d'échanges

Pré-requis : aucun

Descriptif et Programme : programme détaillé disponible sur demande.

Matinée	Après-midi
<ul style="list-style-type: none">- Présentation de l'origine et des objectifs de la SAFER,- Organisation technique, fonctionnement administratif, mode de décision et intégration parmi l'ensemble des opérateurs privés et publics concernés,- Les textes législatifs et réglementaires qui fixent les rôles et missions de la SAFER seront expliqués. <p>Avec l'intervention de Dominique MOLINA du service juridique de la FDSEA du Finistère.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Explication par l'intervenant de son rôle et de celui des agents fonciers de la SAFER,- Présentation et analyse d'opérations concrètes,- Evaluation des acquis de la formation et de la satisfaction. <p>Avec l'intervention de Christophe MICHEAU, responsable départementale à la SAFER Bretagne.</p>

Cette formation bénéficie du financement suivant :



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

A l'issue de la formation, Agri-Formation 29 enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence, ainsi qu'une facture (si la formation est payante), qui sont à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an.